

N.º 334

Du 3^e jour

au 11^e jour

Laissez passer librement

Etienne Andrieu

natif de mauriac domicilié à us municipalité
d' us département de Cantal âgé de 17 ans, taille
d' m. 67 m. cheveux et sourcils noirs gris yeux gris
front deux fois nez long bouche grande menton aux visage

large et rasé inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant de l'épave ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de
en date du 22 fructidor et sur l'attestation du citoyen grand Salerpe demeurant
à amillat et du citoyen Jean Nuyrier demeurant à

St Bonnet lesquels ont signé avec nous. Etienne Andrieu
Etienne Andrieu Salerpe Verrere

N.º 335

Du 2^e jour

Laissez passer librement

Michet Andrieu

natif de mauriac domicilié à us municipalité
d' us département de Cantal âgé de 16 ans, taille
d' m. 67 m. cheveux et sourcils châtains clairs yeux gris bleus
front bas nez long bouche moynne menton petit visage

long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant de l'épave ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de grand Salerpe demeurant
en date du 22 fructidor et sur l'attestation du citoyen grand Salerpe demeurant
à amillat et du citoyen Jean Nuyrier demeurant à

St Bonnet lesquels ont signé avec nous. Etienne Andrieu
Michet Andrieu Salerpe Verrere

N.º 336

Du 2^e jour

Laissez passer librement

François Despeux

natif de mauriac domicilié à chaufin au municipalité
d' us département de Cantal âgé de 17 ans, taille
d' m. 66 m. cheveux et sourcils gris bruns yeux gris bleus
front grand nez petit bouche moynne menton ordinaire visage

plat et maigre inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant de l'épave ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de grand Salerpe demeurant
en date du 3. Lombr et sur l'attestation du citoyen Jean Nuyrier demeurant
à amillat et du citoyen Antoine Nuyrier demeurant à

St Bonnet lesquels ont signé avec nous. Etienne Andrieu
Despeux Ramone mainie